

RAPPORT

du médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP (Suisse romande) pour l'exercice 2014

Introduction

Par courrier du 28 mars 2007, le soussigné a été désigné en qualité de médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP pour la Suisse romande. Il a été reconduit dans cette fonction pour la période 2012-2015 par lettre du 19 décembre 2011.

Activité passée

Depuis son entrée en fonction et jusqu'au 31 décembre 2013, l'activité du médiateur pour la Suisse romande a été extrêmement faible :

- Nombre de plaintes :

2007 : 1

2008 : 0

2009 : 3

2010 : 0

2011 : 1

2012 : 0

2013 : 0

Motifs de plaintes

Domaine politique : 2

Protection du droit de la personnalité : 2

Moralité publique : 1

Trois des cinq causes soumises au soussigné ont fait l'objet d'une saisine de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes (cause B.657 Stauffer c/ Télé Onex, B.605 Fraternité Saint-Pie IX c/ Radio Rouge FM et B.645 Les candidats de la liste Ouverture c/ Rhône FM).

Activité 2014

En 2014, le soussigné a reçu trois plaintes, les 13 mai, 8 août et 19 septembre 2014, toutes dirigées contre TVM3 dénonçant les modalités d'un jeu télévisé jugé déloyal et l'incitation à recourir à un numéro surtaxé pour atteindre la chaîne.

La première dénonciation a été retirée le lendemain de sa réception, la plaignante ayant obtenu la somme qu'elle avait gagnée, ce qui révèle un cas d'instrumentalisation du médiateur.

Les deux autres plaintes ont été adressées à l'OFCOM comme objet de sa compétence, dès lors que le concours ne peut pas être considéré comme une émission rédactionnelle.

Au surplus, le soussigné a donné le 6 octobre 2014 à la conférence du stage de l'Ordre des avocats vaudois qui compte 180 personnes une conférence consacrée à la contestation des émissions de radios et de télévisions.

Il a enfin participé à la rencontre des organes de médiation et de l'AIEP qui s'est tenue le 11 décembre 2014.

Vevey, le 9 janvier 2015/vm

Denis Sulliger, av.